

66 FONDS DE REVITALISATION COOP ATLANTIQUE

Pour les entreprises localisées sur le Pays de Saintonge



Le 12 mars 2021, COOP ATLANTIQUE a signé un accord de revitalisation suite au recentrage de l'activité au sein du site des Grandes Bauches à Saintes.

Depuis 2005, la loi de cohésion sociale assujettit les grandes entreprises à la revitalisation. Elles définissent un programme de soutien à la création d'emplois dans les TPE-PME d'un territoire, lorsque la réorganisation de leurs activités affecte l'emploi du territoire.





Objectif : soutenir les projets de développement d'entreprises, créateurs d'emplois

Le fonds de revitalisation Coop Atlantique vise à financer vos projets de développement et de recrutements via :

Des apports d'expertises : conseil juridique, recrutement, ERP, étude de marché, diagnostic stratégique... pour un montant moyen de 10 000 €

Des subventions directes à étudier au cas par cas

La nature des aides et leurs montants sont validés par un **Comité d'Engagement**, qui réunit la direction et les organisations syndicales de Coop Atlantique, ainsi que la Direction du Travail (DDETS).

Ces aides peuvent intervenir en complément d'autres financements engagés dans le cadre de vos projets (publics et privés).

Pour en bénéficier il vous faut...

- Être une PME/PMI de moins de 250 salariés,
- Être implanté ou souhaiter vous implanter sur le territoire du Pays de Saintonge,
- Avoir un projet de développement, de création ou de reprise d'entreprise,
- Prévoir au moins 2 créations d'emplois CDI entre 2021 et 2022.





Qui sommes nous?

Cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et des territoires, BPI group a été mandaté par COOP ATLANTIQUE dans la mise en œuvre de sa convention de revitalisation de revitalisation visant à favoriser la création d'emplois.

Votre contact

Laurence DOMINE
06 26 07 29 92
laurence.domine@bpi-group.com